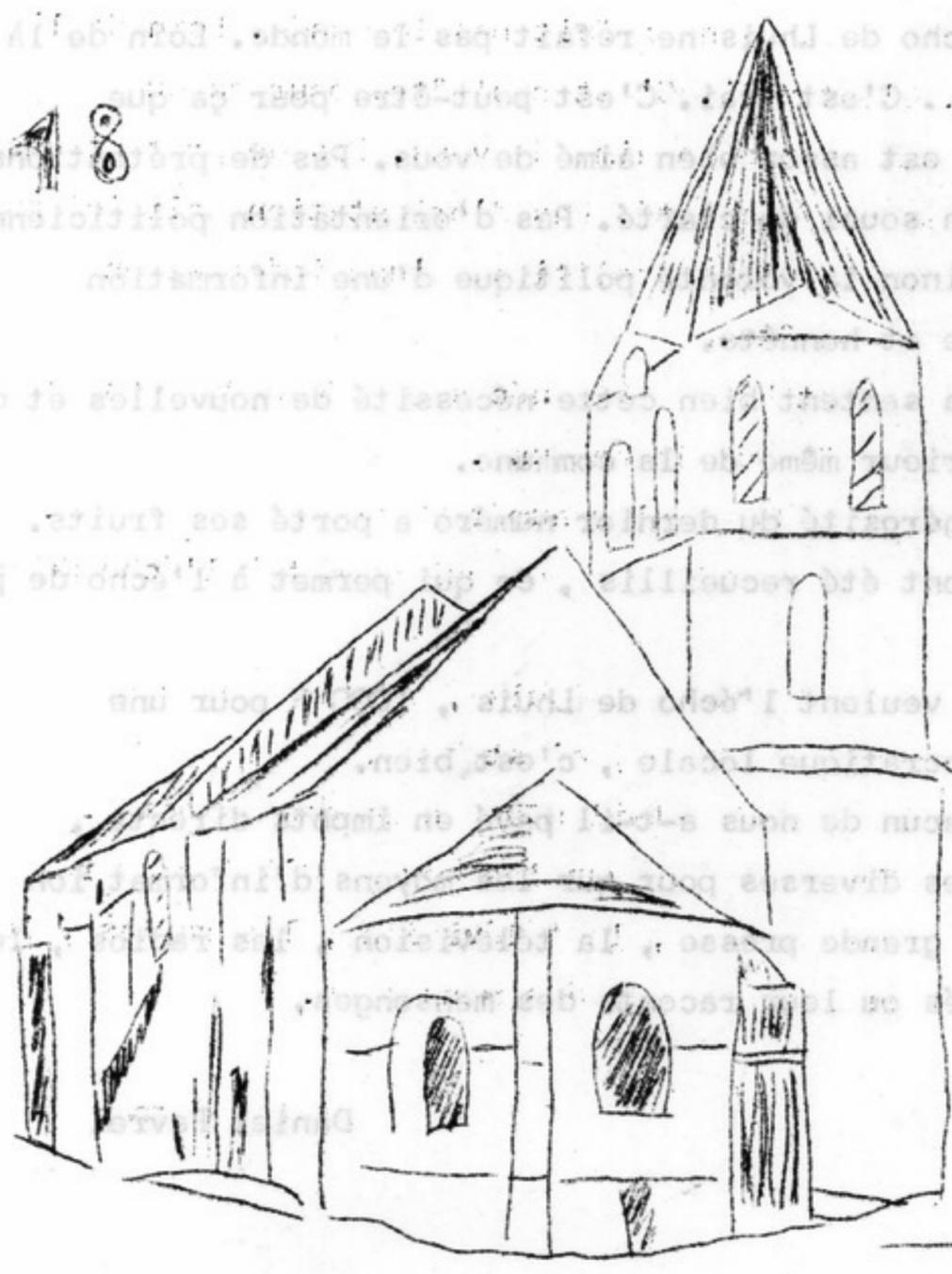


FELIX DELLUIS

N 18



JOYEUX

NOEL

et

BONNE

ANNEE



1980

Bien sûr on pourrait réfléchir sur les vingt dernières années du XX siècle , la crise de l'énergie , le développement de l'armement , les menaces de plus en plus grandes contre notre santé.

On réfléchirait beaucoup , prenant des airs graves. On ferait le monde autour d'un verre de vin & comme but cela est bien triste , on repartirait en se saluant d'un geste las et fataliste.

Bref , on aurait rien fait.

L'équipe de l'écho de Lhuis ne refait pas le monde. Loin de là diront certains . C'est vrai. C'est peut-être pour ça que l'écho de Lhuis est assez bien aimé de vous. Pas de prétentions excessives et un souci de clarté. Pas d'orientation politicienne droite-gauche sinon la volonté politique d'une information à la base simple et honnête.

Les Lhuisards la sentent bien cette nécessité de nouvelles et de débats à l'intérieur même de la commune.

L'appel à la générosité du dernier numéro a porté ses fruits. Plus de 1000 F ont été recueillis , ce qui permet à l'écho de payer ses dettes.

Mais à ceux qui veulent l'écho de Lhuis , 1000 F pour une information démocratique locale , c'est bien.

Mais combien chacun de nous a-t-il payé en impôts directs , indirects , taxes diverses pour que les moyens d'information extérieurs : la grande presse , la télévision , les radios , leur cache des vérités ou leur raconte des mensonges.

Daniel Favre.

CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa réunion du 16 novembre 79, le conseil a voté, après l'avoir examiné, le compte administratif 78 ainsi que le budget supplémentaire 79.

COMPTE ADMINISTRATIF 78

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

- Produits de l'exploitation	75 942,68
- Produits domaniaux (vente, locations...)	54 422,92
- Produits financiers	3 998,67
- Recouvrements . Subventions	45 637,67
- Part représentative d'anciens produits fiscaux.	164 540,44
- Impôts indirects	25 810,73
- Impôts directs	184 544,00
- Produits exceptionnels	95,42
- Produits antérieurs	132 397,96
	<hr/>
	687 390,09

DEPENSES

- Denrées et fournitures	29 605,11
- Frais de personnel (permanent, temporaire, charges sociales)	113 637,92
- Impôt et taxes	3 314,25
- Travaux et services extérieurs (loyers, entretien bâtiment, voirie, entretien outillage, électricité, eau, gaz primes assurances, ordures.)	165 809,40
- Participations et contingents	29 062,08
- Allocations, subventions	15 163,84
- Frais de gestion générale	38 118,96
- Frais financiers (intérêt, emprunt)	70 572,23
- Charges antérieures (déficit de fonctionnement reporté)	71,25
- Prélèvement pour les dépenses d'investissement	93 967,06
	<hr/>
	554 614,80

RECETTES DEPENSES = EXCEDENT DE CLOTURE
687 390,09 - 554 614,80 = 132 775,29

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

- Remboursement d'emprunt	70 996 , 52
- Remboursement emprunt électricité	565 , 90
- Honoraires sur achat de terrain	295 , 38
- Annulation après double inscription	21 715 , 67
- Four de Saint Martin	21 056 , 86
- Poste	46 383 , 66
- Voirie	65 779 , 35
- Stérilisation source Rozanne	41 108 , 79
	<u>267 902 , 13</u>

Voici le détail du financement et des dépenses réalisées pour les différents travaux.

FOUR DE SAINT MARTIN

Financement :

5 442 F	subvention du département
8 000 F	D.D.A
14 240 F	emprunt communal
<u>27 682 F</u>	

Dépenses réalisées :

2 357 , 88	charpente
<u>18 698 , 98</u>	MAçonnerie
21 056 , 86	

Il reste donc $27 682 - 21 056 , 86 = 6 625 , 14$ f de disponible.

SOURCE ROZANNE

Le coût des travaux dans les différentes rubriques est de :

maçonnerie :	12 516 , 70
arpentage :	426 , 24
plomberie :	3 241 , 06
stérilisateur :	20 415 , 36
E.D.F :	3 091 , 17
porte :	1 418 , 26
terrain :	440 , 00
	<u>41 548 , 79</u>

Il faut ajouter à cette dépense , les honoraires qui seront d'environ 8 500 F

CURE

menuiserie	2 371 , 70
plomberie	7 516 , 99
peinture	1 421 , 58
	<u>111 810 , 27</u>

RUGBY

L'achat du terrain revient à $27\ 900 + 18\ 060 = 45\ 960$ F.
Les travaux d'éclairage du terrain réalisés par l'entreprise Poïaud ainsi que par E.D.F s'élèveront à environ 110 000 F.
La société du rugby s'engage à prendre à sa charge les intérêts de l'emprunt que devra contacter la commune pour financer le montant de ces travaux.
Nous rappelons que seule la commune, en tant que propriétaire est habilitée à entreprendre les travaux.

POSTE

Les travaux n'étant pas achevés, nous vous donnerons le détail du montant des travaux prochainement.

BUREAU D'AIDE SOCIALE

La recette du B.A.S est de 6 299 , 18 F. (Ce revenu excédentaire provient de la vente de cuivre)
La dépense engagée correspond aux colis de Noel.

LU POUR VOUS A LA GRILLE DE LA MAIRIE

PERMIS DE CONSTRUIRE

accordé le 28-11-1979 à
Mr BOUTILLON Martial
domicilié à " La Bruyère " Brégnier-Cordon 01300 Belley
Pour édifier : construction d'une maison individuelle sur terrain sis à Lhuis " St Martin " cadastré section E n° 1113-1114-1159.

accordé le 3-10-1979 à
Mr BALME Jacques
domicilié chez Mr M.J. BALME 3 rue Vauban 69006 Lyon
pour édifier : extension et modification d'une maison individuelle existante (20 m²) sur terrain sis à Lhuis section F 42-43 pour 800 m².

accordé le 24-10-1979 à
Mr PINJON Paul
domicilié à Lhuis 01680
pour édifier : construction d'une maison individuelle sur terrain sis à St Martin Lhuis cadastré section F n° 1158 pour 1031 m².

accordé le 30-10-1979 à
Mr LANGLOIS Joël
domicilié à Rix Lhuis
pour édifier : construction d'une maison individuelle sur terrain sis à Rix Lhuis cadastré section H n° 136-137.

accordé le 30-10-1979 à
Mrs TRICHON Henri et Jean
domiciliés " Le Poulet " 01680 Lhuis
pour édifier : construction d'un hangar agricole (168 m²) ouvert sur
terrain sis à Lhuis cadastré section F 66-68 pour 3703 m².

accordé le 7-12-1979 à
Mr CHOPIN Camille
domicilié à Rix 01680 Lhuis
pour édifier : construction d'un garage individuel (20 m²) sur terrain
sis à Rix Lhuis cadastré section H n° 184-185.

accordé le 31-10-1979 à
Mr FOURNIER Henri
domicilié à 01680 Lhuis
pour édifier : construction d'un hangar agricole (97 m²) ouvert sur
terrain sis à 01680 Lhuis cadastré section F n° 255 pour 1417 m².

MARIAGES

Célébré le 24-11-1979 en la mairie de Lhuis
entre
Mr Gilles VIOLLET
électricien S.N.C.F.
domicilié à : Marchamp Ain
et
Melle Maria Dolorès FERREIRA DE SOUSA
ouvrière
domiciliée à : Lhuis Hameau de St Martin

Célébré le 30-11-1979 en la mairie de Schaerbeek, province de Brabant
Belgique
entre
Mr Michel, Marie, Bernard BONSACQUET
étudiant
domicilié à : Lhuis Hameau de St Martin
et
Melle Arlette, Maria, Ghislaine DOIGNIES
artiste chanteuse
domiciliée à : Schaerbeek, 132 rue Royale - Ste Marie Belgique

L'U POUR VOUS A LA GRILLE DE LA MAIRIE (suite)

Le 18-10-1979

L'Inspecteur d'Académie de Lyon
en résidence à Bourg en Bresse
Monsieur Guy de la Verpillère
Député de l'Ain
Président de l'Association des Maires du Département de l'Ain
Hôtel de Ville Bourg en Bresse

OBJET : Création d'un secteur scolaire de premier cycle dans le canton de
Lhuis

REFERENCE : Votre lettre du 4 octobre 1979

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu transmettre le texte du voeu formulé par les Maires du Canton de Lhuis, concernant la création d'un secteur scolaire de premier cycle dans leur Canton avec réalisation d'un collège.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une étude a en effet été conduite à ce sujet, mais il importe qu'elle soit reprise dans le cadre de la révision générale de la carte scolaire, révision qui devrait intervenir en 1980. Aucune décision ne peut être prise avant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

L'Inspecteur d'Académie

Le 2-11-1979

Mesdames et Messieurs
les parents d'élèves de l'école

01680 Lhuis

Réf. : CM / ML 79 : 6335 n° 3077

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire de Lhuis avait attiré mon attention en son temps sur les problèmes de la quatrième classe et j'avais déjà attiré l'attention de l'Académie.

Dès réception de votre pétition, je n'ai pas manqué d'intervenir à nouveau auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Espérant que la situation de l'école de Lhuis pourra faire l'objet d'un examen attentif et dans l'attente d'informations, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

Charles MILLON
Député de l'Ain
Maire de Belley

SOU DES ECOLES

Le sou des écoles a organisé le samedi 24 novembre son concours annuel de belote. Il a connu le même succès que l'an dernier à quelques doublettes près (4 de moins dû à cela au banquet des donateurs de sang de St Benoît).

Le Bureau remercie toutes les personnes qui ont donné des lots ou confectionné les tartes toujours très appréciées.

Cette année, c'est une doublette locale composée de Madame Bonsacquet Lucien et de Monsieur Vuillerod François qui a emporté le cochon. Cette doublette a fait don de 100 F au Sou des écoles. Aussi, nous les remercions

L'arbre de Noël a eu lieu dimanche 16 décembre. La bonne tenue des finances permet cette année encore d'offrir à tous les élèves, malgré leur nette augmentation, soit un jouet pour les plus petits, soit un objet plus utile aux plus grands.

Le Bureau remercie toutes les personnes qui, le long de l'année scolaire, les aident leur offre des dons, et présente à toute la population ses meilleurs voeux.

L'ARBRE QUI CACHE LA FORET ...

Dans le dernier " Echo de Lhuis " et à propos de la nouvelle salle des fêtes, Monsieur GUIGARD soumet à notre attention une proposition. EN résumé, il suggère aux élus locaux, dans la mesure de leurs compétences, de prendre part à la réalisation de cette salle, ce qui aurait pour conséquence une réduction de la facture.

Brièvement j'aimerais, à titre tout à fait personnel, exprimer les idées que m'inspire cette proposition.

Animée probablement par l'idée très louable de voir la population lhuisarde prendre plus directement en charge les problèmes qui la concernent cette proposition a le défaut d'être un peu l'arbre qui cache la forêt.

- La forêt c'est d'abord des ressources locales insuffisantes qui condamnent les petites communes à une asphyxie lente mais irrémédiable. Une répartition inéquitable des ressources de l'Etat, de nos impôts, et une politique d'aménagement du territoire décevante à bien des égards, sont en train de transformer les élus des petites communes rurales comme Lhuis en des gestionnaires de l'impossible. Il faut savoir, par exemple, que les dépenses municipales par habitant sont 10 fois moins importantes à Lhuis qu'à Paris ! Les gouffres financiers constitués par les grandes villes, les régions trop urbanisées comme la région parisienne ou lyonnaise, contribuent directement à cette lente agonie des petites communes rurales.

Cette lente agonie se manifeste par une indigence marquée en matière d'équipements collectifs. Il est à mon sens important de dénoncer la misère culturelle de la province et plus particulièrement des petites communes, alors que des grandes villes comme Paris se caractérisent par une véritable débauche (style Beaubourg, Forum des Halles...) de centres culturels en tous genres. A côté de la facture de Beaubourg, celle de la salle des fêtes de Lhuis fait figure de pourboire misérable...

Dans ce cadre, demander aux habitants de Lhuis ou à ses élus de retrousser les manches pour édifier leur salle des fêtes c'est perpétuer, dans l'acceptation tacite, un système de redistribution des impôts particulièrement injuste. Personnellement je me livrerai volontiers à cette gymnastique du corps et de l'esprit le jour seulement où l'injustice en la matière sera moins criante, où l'on reconnaîtra en haut lieu le droit, aux habitants de Lhuis et des autres communes démunies, de disposer d'un minimum d'équipements collectifs, sans avoir à faire la " quête " ou à exiger de ses habitants un effort financier disproportionné par rapport aux autres citoyens qui constituent le peuple de France.

- La forêt c'est aussi, il faut se l'avouer, des communes et des habitants qui bien souvent s'ignorent, se nient. C'est la politique du chacun pour soi, de la couverture que l'on tire. Alors que la concertation le regroupement permettraient de mieux poser et de mieux résoudre certains problèmes qui se posent aux communes. Ainsi, comme l'on envisage par exemple l'édification d'un C.E.S. sur le canton, pourquoi ne pas essayer d'imaginer une salle des fêtes cantonnale ? De là un financement et des charges de fonctionnement répartis sur une population plus importante et aussi des équipements moins sous-utilisés. Je rêve ? Il faut bien, la réalité est parfois tellement triste à regarder.

Ceci dit, qu'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas écrit. Une salle des fêtes n'a rien d'un luxe, elle est une nécessité. Quant au travail bénévole je ne suis pas contre, à condition qu'il ne serve pas à masquer des carences graves ou des injustices mais, au contraire, à les dénoncer publiquement. N'est-ce pas le Préfet qui devrait être invité à retrousser les manches ?

NB ; pourquoi Mr GUIGARD sollicite-t-il plus particulièrement les élus ?
N'est-ce pas trop en demander , trop exiger de gens qui ont au moins le
mérite de consacrer une partie de leur loisirs à la bonne marche de la
commune ? N'est-ce pas pousser à l'absurde la délégation de pouvoir ?
N'est-ce pas implicitement reconnaître au reste de la population un rôle
passif d'éternel assisté ?

+++++

HISTOIRE D'EAU

Quel titre évocateur ! Rassurez-vous, je ne vous parlerai pas du film
pornographique qui a défrayé la chronique en son temps , mais d'une histoire
d'eau bien de chez nous , comme le dirait Jean NOHAIN.

Elle est moins explosive que celle imprimée sur la pellicule , mais pour
être plus discrète , elle n'en concerne pas moins tous les contribuables ,
presque tous , devrai je dire.

Il s'agit en effet , de privilèges accordés à certains utilisateurs d'eau
communale. C'est une réglementation qui semble avoir été conçu pour une
autre époque. Cette disparité de régimes alimente bon nombre de conversations
A défaut d'une information précise , les bruits les plus fantaisistes circu-
-lent sous le manteau. Pour éviter les racontars , il faut que le voile
qui entoure ce mystère soit levé. C'est ce que je vais tenter de faire
seulement , voilà , je ne suis pas au fil de l'eau , bien entendu.

Il me faut donc remonter le courant pour aller puiser ces renseignements
à la source.

Le 7 octobre dernier , j'ai envoyé une lettre à Mr Le Maire , dans laquelle
je lui demandais quelques précisions sur ces différents régimes ainsi que
sur la ou les solutions qu'il envisageait de prendre pour remédier à cet
état de faits. J'espère qu'elle n'est pas tombée à l'eau.

Mais afin d'éviter toute polémique , je précise qu'il ne s'agit pas de faire
un procès d'intention à Mr Le Maire , qui n'est pas reponsable de cette
situation. Vous ne trouverez donc pas de diatribe dans mon exposé. Mon rôle
se limitant à la recherche de la vérité concernant ces avantages , je
désire simplement une INFORMATION COMPLETE permettant à chacun d'entre nous
d'avoir une idée exacte de ce problème qui se pose donc avec acuité ,
d'apprécier et de juger en toute connaissance de cause.

Certes c'est un problème épineux , mais qui ne doit pas être insoluble.

Je fais confiance à nos élus pour le résoudre au mieux des intérêts de tous
les contribuables , car je ne peux pas que ce soit un sujet tabou.

J'ajoute que dans ma lettre du 28-10-1972 et 13 - 4 - 1974 , j'avais
attiré l'attention de Mr Le Maire sur ce sujet. Mr Jean Vuillerot y avait
également fait allusion lors de la réunion du conseil municipal du 2 - 2 - 79

Voici le questionnaire :

- 1°) Est-il possible de connaître le nom de ces privilégiés , ainsi que
les clauses des contrats ?
- 2°) Quelle quantité d'eau est attribuée à chacun d'eux et quels sont vos
moyens de contrôle ?
- 3°) Sont-ils assujettis à la taxe figurant sur les quittances à la rubrique
location , entretien de compteur ?

Si mes renseignements sont exacts , cette taxe servirait à l'entretien des
canalisations. Dans ce cas , une modification du libellé s'impose.

Ici , j'ouvre une parenthèse , ce serait un comble , un défi à la logique
si , bénéficiant de la gratuité de l'eau , ces utilisateurs ne participaient
pas à l'entretien des canalisations.

- 4°) Quel est le débit moyen de la source alimentant ces utilisateurs ?
- 5°) Est-il exact que certaines installations soient pourvues de compteur, que d'autres aient un compteur détérioré depuis plusieurs années rendant le relevé impossible ?
- 6°) Dans ces deux cas comment établissez-vous vos quittances ?
- 7°) Quelle ou quelles solutions envisagez-vous pour remédier à cet état de chose ?

Antoine Guigard

=====

L'Association Lhuisarde Opposé A Super Phénix communique l'existence d'une pétition nationale sur le thème de l'énergie, en faveur d'une débat démocratique sur ce thème.

- Les gens intéressés peuvent contacter :
- Monsieur Georges David au Poulet
 - Annick et Daniel Favre à Saint-Martin.

=====

RECTIFICATIF

Erreur de frappe :

Dans les travaux de réparation effectués à la cure , il faut lire comme coût total 11 810 * 27f et non pas 111 810 , 27 F